

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 21 FEVRIER 2011 A 20H30

Réunion présidée par : Jean LOAEC, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, CARRER Virginie, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURVES Muriel, HERLEDAN Thierry, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Excusés : BIGOT Luc, GOURET Colette, KERNEVEZ Jean-Charles, NICOLAZO Jean-Loïc, NUNES Violaine.

Procuration : CHAUMET Catherine à MAGOT Monique.

Secrétaire de séance : GOURVES Muriel.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

M. LOAEC présente les orientations budgétaires pour 2011 (document fournis aux conseillers avant la réunion) et invite chaque adjoint à exposer les projets dans son domaine.

Les recettes stagneront cette année, mais l'impact de la ZAC est positif en ce qui concerne les contributions directes. M. le Maire proposera de maintenir les taux des trois taxes. En dépenses, 2011 sera une année d'études sans investissement important. Le souhait est de limiter les dépenses de fonctionnement en conservant l'année 2010 comme référence.

Mme MAGOT : Les subventions accordées aux ménages par la Commune pour chaque dossier Pass Foncier ou Prêt à taux zéro, seront versées en 2011. D'autre part, la procédure de révision du POS valant mise en place du PLU va être engagée.

M. ARZUR : L'aménagement du lavoir et la création de jardins familiaux sont envisagés.

M. LIDEC : Les travaux de voirie consisteront principalement en effacement de réseaux télécom à Moulin du Pont, continuité des bandes cyclables sur la RD45 jusqu'à Fouesnant, amélioration du réseau d'eaux pluviales à hent ar Bleizi, travaux impasse allée Vibert, trottoirs et chaussée route de Bellevue.

M. RIVIERE : L'acquisition d'un motoculteur, d'une tarière, d'une balayeuse et d'un échafaudage est sollicitée par le service technique. Il est nécessaire de changer les horloges de l'éclairage public, de se munir d'un défibrillateur et de travailler sur l'accessibilité. En ce qui concerne les bâtiments, il faudra agrandir l'atelier communal, améliorer l'étanchéité des toitures du Groupe Scolaire, de la salle polyvalente et de l'église, créer un sas à l'entrée de l'école et de la Maison des Enfants et des Loisirs, réaliser quelques travaux de peinture et de remplacement de vitres au Groupe Scolaire. L'achat de la parcelle sur la ZA de Bellevue utilisée comme terrain de foot sera proposée au prochain Conseil. Enfin, un troisième colombarium au cimetière sera acquis selon le même modèle que les premiers.

M. LOAEC rend compte des projets de Mme CHAUMET, à savoir la réalisation d'un nouveau plan de la Commune et d'un annuaire des entreprises. Mme NUNES propose une enveloppe de 2 000 € pour renouveler la bibliothèque de la MEL, et l'étude de la mise en place de la PSU (tarification selon les ressources).

L'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2011.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET Mlle TARIDEC

Mlle Hélène TARIDEC, propriétaire à Parc an Ilis sollicite un échange de terrains avec la Commune. La partie de la parcelle cadastrée section A n° 2867 (anciennement 639) cédée à la Commune sur 1.5m permettrait de réaliser une continuité de chemin piétonnier, du Groupe Scolaire vers le Bourg. La Commune céderait une bande de 3m (distance nécessaire pour la réalisation de velux) du terrain cadastré section A, n° 1808 situé à l'arrière de la maison de Mlle TARIDEC.

Tous les frais à venir relatifs à cette affaire (actes, clôture) seront à la charge de Mlle TARIDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de procéder à un échange de terrains avec Mlle TARIDEC, selon le plan joint en annexe et le bornage déjà réalisé sur le terrain.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.

TRANSPORT SCOLAIRE : DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général demande à la Commune de se prononcer sur le mode de partenariat souhaité en ce qui concerne la délégation de sa compétence « transport scolaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DEMANDE que le circuit de transport scolaire soit maintenu.
- ◆ SOLLICITE une délégation de compétence « transport scolaire » partielle du Conseil Général à la Commune.

SEJOUR « LA MONTAGNE AUTREMENT » ORGANISE PAR LA COMMUNE DE SAINT-EVARZEC : INFORMATION

M. LOAEC informe les conseillers qu'un séjour à la montagne avait été projeté par la MDJ pour les prochaines vacances scolaires, en collaboration avec l'accueil de loisirs « ados » de Saint-Evarzec. Une seule jeune de Pleuven s'étant révélée intéressée, le projet n'a pas été mené à terme et l'inscription a été prise par l'accueil de loisirs de Saint-Evarzec, avec le tarif « extérieur », soit 553 € au lieu de 461 €.

Il est proposé de lui attribuer la différence de coût en « crédit activités » à la MDJ.

D'autre part, la Commune de Pleuven s'étant engagée à prêter le minibus communal pour ce séjour, cet engagement devra être respecté malgré la non participation de la MDJ.

AVANCEMENTS DE GRADE : RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable le 3 février 2011 sur notre dossier « ratios promus-promouvables », qui prévoyait des ratios d'avancements de grade de 100% pour tous les grades, pour l'année 2011 et les suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de fixer à 100% les ratios « promus-promouvables » en ce qui concerne les avancements de grade, pour tous les grades, pour l'année 2011 et les suivantes.

DENOMINATION DU LOTISSEMENT « EST » DE LA ZAC DE PENHOAT SALAUN

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de dénomination du lotissement « Est » de la ZAC de Penhoat Salaün, côté Commune de Fouesnant, soit : « Hameau de Kerdrézec ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de dénommer le lotissement « Est » de la ZAC de Penhoat Salaün, « Hameau de Kerdrézec ».

TARIF DE LA TELECOPIE POUR 2011

A l'unanimité, il est convenu de modifier le tarif de la télécopie comme suit : 1 € par envoi et non plus 1 € par feuille.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Zones submersibles

Les services de la DDTM ont communiqué à la Commune les zones exposées au risque de submersion marine et les mesures à mettre en oeuvre. Le secteur du lotissement de Moulin du Pont est concerné.

Une solution sera étudiée afin que le chemin de Penfrat ne soit plus autorisé aux véhicules.

- Prix « Zéro phyto »

Le prix récompensant la Commune a été remis à Rennes à Yvon ARZUR et Jean-Yves CHRISTIEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h40.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 24 février 2011.

Le Maire,

Jean LOAEC.